

Déclaration d'adhésion et information client

Déclaration d'adhésion à l'assurance mensualités «ProtectLease» / «ProtectLease Light»

J'adhère à l'assurance **facultative mensualités** d'Helvetia selon les conditions générales d'assurance (CGA) ci-jointes et choisis la couverture d'assurance suivante:

- assurance «ProtectLease» couvrant les risques d'incapacité de gain et de chômage (uniquement pour les salariés):
La prime (droit de timbre inclus) est comprise dans la mensualité fixée dans le contrat de leasing.
- assurance «ProtectLease Light» couvrant les risques d'incapacité de:
La prime (droit de timbre inclus) est comprise dans la mensualité fixée dans le contrat de leasing.

Par la signature de la présente déclaration d'adhésion, je confirme que:

- je suis âgé(e) de 18 ans au moins et que je n'aurai pas encore atteint l'âge de 65 ans à l'échéance du contrat de leasing;
- je ne suis pas tenu(e), en ce moment, de m'absenter de mon travail en raison d'une maladie ou d'un accident et que je ne suis, à ma connaissance, pas malade ni ne souffre d'aucune séquelle d'un accident;
- je n'ai pas dû interrompre mon travail au cours des 12 derniers mois pour plus de 20 jours (consécutifs ou non) en raison d'une maladie ou d'un accident ou pour plus de 10 jours (consécutifs ou non) en raison d'une hospitalisation et que je n'ai suivi aucun traitement ou contrôle médical régulier en raison d'une maladie ou d'un accident pendant cette période;
- pour le cas où je choisis «ProtectLease», j'exerce une activité professionnelle d'au moins 25 heures par semaine depuis 6 mois au moins, que je me trouve en ce moment dans un rapport de travail de durée indéterminée et non résilié et que je ne vais pas prendre prochainement de retraite anticipée (uniquement pour les employés);
- je suis domicilié(e) en Suisse;
- je prends connaissance et consens à ce qu'Helvetia verse à RCI une indemnité pour la conclusion de l'assurance, à ce que cette dernière la conserve et qu'elle ne me soit pas communiquée. Cette indemnité est comprise dans la prime d'assurance.
- je suis conscient qu'Helvetia est légalement en droit de refuser les prestations d'assurance conformément aux dispositions légales si les informations fournies ne correspondent pas à la vérité ou s'il est fait état de motifs frauduleux pour justifier du droit à la prestation.
- j'ai reçu les conditions générales d'assurance (CGA) et l'information client concernant l'assurance «ProtectLease» resp. «ProtectLease Light», que j'ai pris connaissance du contenu, en particulier des clauses d'exclusion – art. 3.2.2 en cas d'incapacité de gain / 3.3.5 en cas de chômage – que je les ai comprises et que j'en approuve la teneur.

Je consens à ce que

- toutes les informations et mes données personnelles découlant des documents d'assurance et de l'exécution du contrat soient communiquées à RCI, à Helvetia Assurances, constituée de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA (ci-après Helvetia) et aux tiers qu'elle mandate pour être traitées à des fins d'indemnisation de frais, de gestion ainsi qu'à des fins d'exécution de mon contrat d'assurance (y c. liquidation des sinistres).
- Helvetia puisse transmettre mes données personnelles, dans les limites du besoin, aux tiers chargés de l'exécution du contrat, notamment au Service Provider, à des réassureurs, des administrations publiques, des autorités fiscales, d'autres compagnies d'assurance, des hôpitaux, des médecins et similaires impliqués et que l'assureur se procure de tels renseignements auprès de toutes ces personnes et institutions. Helvetia a le droit de révéler aux tribunaux, aux administrations publiques et aux autorités fiscales que je suis client de RCI.
- me soient adressées les communications concernant le rapport d'assurance, qui émanent d'Helvetia ou de tiers qu'elle a mandatés et me parviennent sous la forme écrite ou une autre forme (p. ex. courriel) permettant d'en établir la preuve par texte Je prends acte qu'Helvetia décline toute responsabilité pour les dommages en rapport avec l'utilisation des canaux de communication électroniques.

Lieu et date: _____

Signature du preneur de leasing: _____

INFORMATION CLIENT selon l'article 3 LCA

Les informations ci-dessous fournissent des renseignements sur l'identité de l'assureur et sur les principaux éléments du contrat d'assurance, conformément à l'article 3 LCA. Les droits et obligations concrets de la personne assurée découlent exclusivement des conditions générales d'assurance pour «ProtectLease» et «ProtectLease Light» (CGA) ainsi que des dispositions légales applicables.

Informations sur l'assureur

L'assureur est Helvetia Assurances, constituée de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, St. Alban-Anlage 26, 4052 Bâle et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Dufourstrasse 40, 9001 Saint-Gall (ci-après Helvetia).

Risques assurés et étendue de la couverture d'assurance

La présente assurance protège le preneur de leasing en sa qualité de personne assurée en cas d'incapacité de gain ainsi que de chômage complet involontaire selon les CGA. Les prestations d'assurance sont versées exclusivement à RCI Finance SA (ci-après désignée RCI) en tant que preneur d'assurance, à titre de compensation ou d'acquittement de l'obligation de paiement convenue entre RCI et le preneur de leasing dans le contrat de leasing. Les détails du contrat, notamment les conditions du droit aux prestations, les cas d'exclusion du droit aux prestations et l'étendue de celles-ci, sont décrits de manière exhaustive dans les CGA.

Primes dues et autres obligations de la personne assurée

La prime d'assurance est prélevée par RCI avec la mensualité fixée dans le contrat de leasing.

Le montant de la prime découle du contrat de leasing. Les autres obligations de la personne assurée, notamment le devoir de collaborer en cas de sinistre, sont décrites dans les CGA.

Durée et fin de l'assurance

La couverture de la présente assurance de mensualités commence avec la remise de du véhicule resp. de l'objet de leasing et se termine conformément aux dispositions des CGA (en particulier selon les ch. 2.6 et 6) ainsi que, dans tous les cas, au plus tard à l'âge de 65 ans révolus de la personne assurée.

INFORMATIONS SUR L'INTERMÉDIAIRE selon l'article 45 LSA

Les informations ci-dessous renseignent sur RCI en sa qualité d'intermédiaire d'assurance au sens de l'article 45 LSA.

Informations sur l'intermédiaire d'assurance lié

RCI est un prestataire de services financiers spécialisé dans le crédit et le leasing (RCI Finance SA, Bergermoosstrasse 4, 8902 Urdorf). Dans le cadre de la présente assurance, elle agit en qualité de preneur d'assurance et d'intermédiaire d'assurance lié.

Offre d'assurance et rapports contractuels

RCI propose la présente assurance de mensualités exclusivement d'Helvetia. A cette fin, elle a conclu avec Helvetia un contrat collectif d'assurance avec activité d'intermédiaire.

Responsabilité

Dans ses rapports externes, Helvetia répond vis-à-vis du client des négligences et fautes commises par RCI ou des conseils erronés fournis par celle-ci ou ses conseillers dans le cadre de leurs activités d'intermédiaire pour la présente assurance de mensualités.

INFORMATIONS sur le traitement des données personnelles selon l'article 3, alinéa 1, lettre g LCA et l'article 45, lettre e LSA

Les données personnelles collectées sur la personne assurée sont protégées et leur collecte ainsi que leur traitement sont effectués dans le respect des dispositions de la loi fédérale sur la protection des données (LPD). En adhérant à la présente assurance, le preneur de leasing en tant que personne assurée consent au traitement de ses données personnelles résultant de l'exécution du contrat. A ce propos, les catégories de données suivantes sont principalement traitées: données de clients, données sur la santé et données des lésés ainsi que celles des personnes faisant valoir des prétentions. Les données découlant des documents contractuels ou de l'exécution du contrat sont utilisées pour la détermination de la prime, l'examen du risque, le traitement de cas d'assurance ainsi que pour l'établissement de statistiques.

Les données sont collectées et traitées, conservées et détruites conformément aux dispositions légales applicables. Elles sont protégées contre tout accès illicite et contre les modifications non autorisées. En tant que personne concernée et personne assurée, le preneur de leasing a le droit de demander à RCI ou à Helvetia des renseignements sur les données personnelles qui le concernent et de requérir la rectification, l'interdiction de traitement ou la destruction de ces données conformément aux dispositions légales.

L'autorisation de traitement des données peut être révoquée en tout temps.